

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame Tatiana TECHENE

Profession : Restauration rapide

Domicilié(e) : 1, Avenue des thermes BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à .

Du 28 septembre 2022 à 12 heures 00

Au 02 octobre 2022 à 22 heures 00

Pour le motif ouverture guinguette

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27 septembre 2022

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ

Article unique.- Madame Tatiana TECHENE 1, Avenue des thermes BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 28 septembre 2022 à 12 heures 00

Au 02 octobre 2022 à 22 heures 00

Pour le motif ouverture guinguette à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 27 septembre 2022



Le Maire